

**RÈGLEMENT
PARTICULIER**

47^{ème} Rallye

du Labourd

PROGRAMME - HORAIRES

02 Mars 2025	minuit	Parution du Règlement et Ouverture des engagements
27 Mars 2025	minuit	Clôture des engagements tous Concurrents
02 Avril 2025	15h30	Disponibilité des carnets d'itinéraire au restaurant AINTZIRA au lac de St Pée S/ Nivelle
04 Avril 2025	15h30 / 18h30	Vérifications administratives au restaurant AINTZIRA au Lac de St Pée S/ Nivelle
04 Avril 2025	16h00 / 19h00	Vérifications techniques au parking du château de St Pée S/ Nivelle
04 Avril 2025	18h00	1ère réunion du Collège au PC, hôtel BONNET à St Pée S/ Nivelle quartier Ibarron.
04 Avril 2025	20h00	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Panneau affichage au parc fermé. Briefing de l'organisateur
05 Avril 2025	8h00	Départ du rallye, sortie parc fermé
05 Avril 2025	19h45	Arrivée 1 ^{er} étape entrée parc fermé
05 Avril 2025	21h00	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures de départ de la 2ème étape parc fermé St Pée S/ Nivelle (Ibarron) et PC
06 Avril 2025	8h30	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé
06 Avril 2025	16h55	Arrivée 2 ^{ème} étape, entrée parc fermé
06 Avril 2025	17h30	Affichage des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au parc fermé à Ibarron commune des St Pée S/ Nivelle.
06 Avril 2025	18h00	Remise des prix devant ou dans la salle INHARRIA à Ibarron commune de ST Pée S/ Nivelle.

Le tableau d'affichage sera de type Virtuel.

La société Géochrono s'occupera de cette prestation

Il faudra télécharger l'application SPORTITY et entrer le Password RALLYESTT



ARTICLE 1. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA L'ASA CÔTE BASQUE organise les 4, 5 et 6 Avril 2025, en qualité d'organisateur administratif et technique, avec le concours des villes de Saint Pée S/Nivelle, Ainhoa, Ahetze, Arcangues, Sare, et Souraïde le Rallye National avec participation étrangère dénommé :

RALLYE TOUT TERRAIN DU LABOURD

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de Ligue d'aquitaine Sud N°

2 en date du 23 décembre

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°



1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE
Directeur de course	LUCAS	Gilbert	12948
Directeur de course adjoint	GROLLEAU	Christian	8049
Président de collège	LABEYRIE	Jean Claude	1996
Membre du collège	ROUX	Gilles	1482
"	MALORON	Marie Dominique	19284
Observateur	PINSON	Jean Yves	17694
Directeur de course adjoint / délégué ES	PERROT	Elisabeth	6567
' ES uniquement Samedi	ROUGIER	Hugues	13220
	MONNIER	Sylvie	9968
Directeur de course ES	DESCLAUX	Luc	13302
Directeur de course ES	LAGIERE	Gilles	220199
Directeur de course ES	MELIANDE	Maurice	157142
Directeur de course ES	PAINVAIN	Dominique	7706

Directeur de course ES	PERRIN	Eric	29996
Directeur de course ES	DUBOY	Philippe	123400
Tricolore	PERROT	Jose	6570
Véhicule ouverture 0	DAGUERRE	Christophe	190176
OTT	HERBERT	Jacky	12549
Damier	MONNIER	Sylvain	9636
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757
Commissaires techniques	MAIRE HEGUY	Jean Marie	29577
Commissaires techniques	LOUIS	Alexandre	237076
Commissaires techniques	FOURCADE	Alexandre	28760
Commissaires techniques	BATARD	Patrick	146650
Chargé des relations avec les concurrents			
"	DOYEN	Sylvie	154218
	BALUTO	Alain	5998
Responsable Parcs	LAXAGUE	Jacques	165604
Médecin	GAILLARD	Pierre	
Chronométrateur responsable	BONNAUD	Mathieu	411131
	BERGERON	Sylvain	50268
Chargé relation presse	ARTOLA	Kévin	221861
Speaker	LEMARIE	Daniel	20425

ARTICLE 2. MOYEN DE SECOURS

- Médecin chef : Pierre Gaillard
- Nombre d'ambulances : 4 le samedi et 3 le dimanche
- Equipe de secourisme : Société A.M.S.I ET PILOTES

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1 : Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.1

Tout concurrent qui désire participer au 47ème Rallye Tout Terrain du LABOURD doit adresser au secrétariat de l'ASA la demande d'engagement ci jointe dûment complétée avant le 27 mars 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi).

ASA CÔTE BASQUE (Secrétariat Engagement)
Domaine MENDI BIXTA
23G Impasse MUNDARAIN
64310 SAINT PEE SUR NIVELLE

TEL 06 22 76 34 73 TEL 06 85 83 97 47 TEL 06 08 71 71 99

Email : asa.cotebasque@outlook.fr

3.1.2

Les droits d'engagement sont fixés à :

- Avec la publicité des organisateurs : **580 euros**
- Sans la publicité des organisateurs : **900 euros**
- Pour les licenciés de l'ASA Côte Basque : **Une remise de 50€ par licencié sera appliquée (530€ si un licencié et 480€ si deux licenciés)**

3.1.3

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est complète et accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4. VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

4.1 : ÉLIGIBILITÉ

Le 47ème Rallye Tout Terrain du Labourd compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain
- Le Trophée Rallye 4x4,
- Le challenge Rallye 2 roues motrices
- Le Challenge SSV Série
- Les T3 et T4 FIA (hors classement)
- Le Championnat de France Copilotes des Rallyes Tout-Terrain
- Le Challenge des copilotes en 2 Roues Motrices
- Le Trophée Copilote 4X4
- Le Challenge Copilote SSV Série
- Le Championnat des Rallyes Tout Terrain du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine,
- Le Challenge des commissaires du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine

4.2 : VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications.

Vérifications administratives : le 04/04/2025 de 15h30 à 18h30

Lieu : au restaurant AINTZIRA au Lac de St Pée S/ Nivelles

NOTE IMPORTANTE

Le déchargement des voitures de course se fera sur le parking stabilisé du lac Alain Cami à St Pée sur Nivelles. Il est obligatoire de se rendre aux vérifications administratives avec la voiture de course. Le parking remorque sera sur le parking stabilisé du lac Alain Cami à St Pée sur Nivelles (merci de bien stationner vos remorques).

Le chargement des voitures de course après le parc fermé final se fera obligatoirement sur le parking d'INTERMARCHÉ de St Pée Sur Nivelles.

LE NON-RESPECT DE CETTE NOTE, ENGAGE VOTRE RESPONSABILITÉ

Vérifications techniques : le 04/04/2025 de 16h00 à 19h00

Lieu : place du Château de St Pée / Nivelles

Les vérifications finales seront effectuées : À proximité de l'Hôtel Bonnet à Ibarron.

4.3 : Le nombre d'engagés Maxi est fixé à : 110 voitures

4.4 : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

Pour la première étape, les départs seront donnés dans l'ordre suivant :

- Challenge SSV Série
- T3 et T4 FIA
- Trophée 4X4 (T2 - T2B – T2B+ confondus)
- Championnat de France (T1A et T3S), Challenge 2 roues motrices (T1B)

En dérogation à l'article 3.3.1 du Règlement Standard des Rallyes, l'ordre de départ sera établi par l'organisateur et proposé à la personne désignée par la FFSA pour validation.

Pour les étapes suivantes, les départs seront donnés dans l'ordre du classement pour chacun des groupes suivants :

- Challenge SSV Série
- T3 et T4 FIA
- Trophée 4X4 (T2 - T2B – T2B+ confondus)
- Championnat de France (T1A et T3S), Challenge 2 roues motrices (T1B) selon classement de la veille.

Une voiture ouvreuse (OTT) passera après les voitures du Trophée 4x4, avant celles du Championnat de France, du challenge 2 roues pour vérifier que toutes les voitures de la catégorie précédente ont correctement parcouru la spéciale et/ou qu'aucune voiture ne génère de gêne sur le parcours en cas d'abandon. L'utilisation d'une voiture en configuration course est interdite.

Le départ du premier T1A sera donné dès l'arrivée de la voiture (OTT) au point stop de l'ES.

- 2 personnes à bord : 1 pilote et un officiel (DC ou CS)
- Équipement obligatoire : liaison radio.

4.5 : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

4.6 P Géolocalisation

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire, au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire. Pendant toute la durée du Rallye, les voitures devront obligatoirement être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution (**en chèque ou en espèces de 200€**).

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués. En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve.

Dans le cas d'une caution en espèce, il appartient au concurrent de venir la récupérer au PC Course.

En cas d'impossibilité, les traceurs doivent être renvoyés par colis le lendemain de l'épreuve au plus tard, à l'adresse suivante :

Sylvain BERGERON, 20 route de Peyrouse, 65100 POUYFERRE

Téléphone : 06.83.40.55.71

Mail : sylvain@géochrono.fr

Les coûts de fonctionnement et de location sont de 37 € par voiture. Ces frais sont pris en charge à 100% par l'ASA Côte Basque pour votre sécurité et celle de nos bénévoles.

Il n'y a pas lieu de prévoir des branchements, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye. Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le collègue des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

La Géolocalisation est accompagné d'un système de chronométrage connecté.

Tous les concurrents, PC, organisateur ont accès aux mêmes informations en même temps.

Si vous constatez une anomalie dans vos temps, vous devez immédiatement en informer un relation concurrent afin de faire remonter l'information au chronométreur responsable. Celui-ci contrôlera les bandes des imprimantes placées au départ et à l'arrivée de chaque spéciale/

Vous aurez accès à vos temps en direct sur l'application SPORTITY Password RALLYESTT

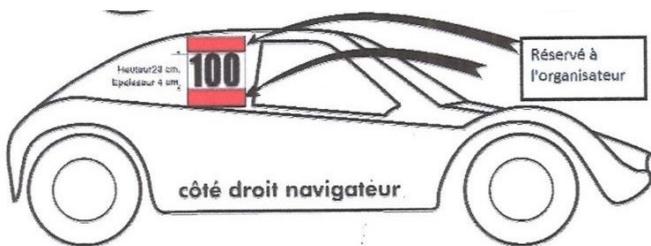
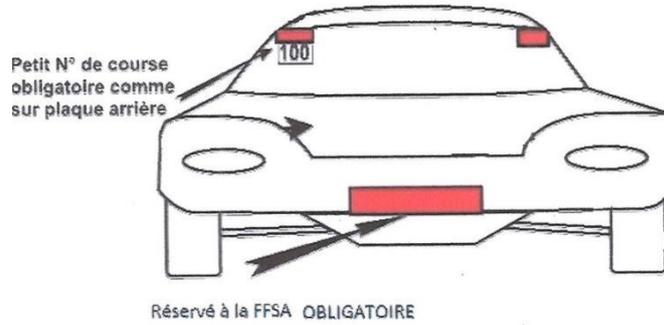


4.6 : Identification des voitures

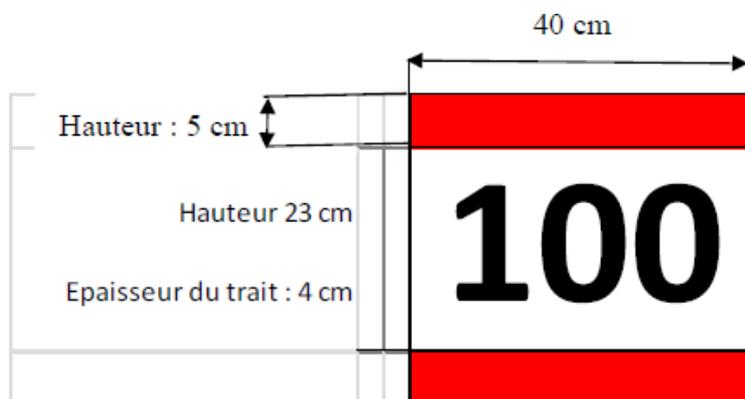
Conforme au règlement standard FFSA.

Les publicités obligatoires et facultatives sont apposées selon le plan de stickage ci-dessous

Publicité facultative rachetable



Publicité obligatoire Non rachetable



ARTICLE 5. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

5.1 : Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

Le samedi 5 avril 2025 à la zone artisanale MINDEGIA à côté de la carrière Durruty sur la commune d'Ainhoa.

Le dimanche 7 avril 2024 sur le Parking D'Intermarché St Pée sur Nivelles. **Attention, les véhicules accompagnants les assistances devront impérativement se garer dans la zone Lizardia II et pas sur le parking d'Intermarché qui est réservé pour ses clients car ouvert le dimanche matin**

Les assistances seront INTERDITES en dehors des zones prévues à cet effet.

Les équipes d'assistance seront tenues de **NETTOYER LA CHAUSSÉE et LES PARCS DE TOUTES TRACES DE BOUES et AUTRES**, laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

UN SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé à stationner dans les parcs d'assistance. Des amendes de 50 euros et des pénalités de 30 secondes seront appliquées à l'équipage si le règlement n'est pas respecté. Un parking accolé à la zone sera réservé pour un véhicule accompagnateur par concurrent muni d'un badge collé sur la voiture.

5.2 : Description

Le 47^{ème} rallye tout terrain du Labourd totalise un parcours de 259.50 km, dont 152.43 km de liaison.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 6 sections et comporte 13 épreuves spéciales d'une longueur totale de 107.07km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-4-7 ZIBURUKO	8.20	km
ES 2-5 GRACHIENKO	6.10	km
ES 3-6 UZKAIN	8.27	km
ES 8-10-12 XIPA BESONGO	9.20	km
ES 9-11-13 BOIS DE ST PEE	8.71	km

5.3 : RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

Les reconnaissances auront lieu :

jeudi 3 avril de 8h00/19h00

vendredi 4 avril de 8h00 / 15h30

Seules les reconnaissances pédestres, VTT, motos et QUADS homologués sont autorisées. Tous les véhicules possédant un volant et/ou 2 places côte à côte (SSV) sont interdits. **Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur moto et /ou QUADS de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road book distribué au restaurant AINTZIRA au lac de St Pée Sur Nivelles.** Des autocollants (2 par voiture engagée) devront être apposés sur chaque moto et /ou QUADS de reconnaissance.

Pilotes et co-pilotes devront porter au poignet, durant toutes les reconnaissances, un bracelet numéroté fourni par l'organisateur qui les autorisera à circuler sur les ES.

Une reconnaissance en convoi, encadrée par des véhicules de l'organisation, sera mise en place le vendredi 4 avril sous réserve des conditions météo. Le départ du convoi est fixé à 8H30 sur le parking du magasin INTERMARCHE de St Pée Sur Nivelles. Nous vous y attendrons dès 8h00 (Véhicule de course, non autorisé).

Seul le pilote et le copilote sont autorisés à reconnaître.

Tout engin roulant hors tracé du rallye (fougères, bois, plantations) sera passible d'un procès-verbal établi par les services ONF et Gendarmerie et d'une éventuelle sanction par le collège des commissaires sportifs.

NOTE IMPORTANTE

- ES GRACHIENKO. Les reconnaissances seront autorisées seulement le vendredi 4 avril
- ES UZKAIN. Les Reconnaissance de l'ES Uzkain seront autorisés qu'à partir du jeudi 3 avril à 14h
- ES XIPA. La fin de l'ES à partir du PK 100 pourra être interdite en reconnaissance selon les conditions météo. Un plan B sera matérialisé

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

5.4 : Distribution des Road Book et pochettes

Le road book, les pochettes « concurrents » avec les autocollants ainsi que les 2 bracelets et 2 autocollants pour pilote/copilote par voiture engagée seront disponibles à l'ouverture des reconnaissances au restaurant AINTZIRA Lac de st Pée Sur Nivelles.

5.5 : Dispositions générales relatives aux contrôles :

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires ou juges de faits : chasubles ou badge indiquant la fonction

ARTICLE 6. DIVERS

6.1 : Comité d'organisation :

Président : Fabien DUCASSE

Vice-Président : Christian ESTEINOU

Secrétaire : Philippe DUBOY

Trésorière : Sophie IRAZABAL

Secrétariat pendant le Rallye :

HOTEL BONNET quartier Ibarron route d'Ahetze

64310 SAINT PEE SUR NIVELLE

Tel : 06 83 79 20 06

Permanence du rallye : HOTEL BONNET salle PC

Dates et horaires : de 19h00 – 21h00 vendredi 1 avril

8h00 – 21h00 samedi 2 avril et dimanche 3 avril.

6.2 : Remise des Prix :

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3 confondus)	150 €	120 €	90 €						360 €	
Groupes (T1A/T3S) - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série avec fiche d'homologation										
Si au moins 5 partants	530 €	385 €	280 €						4 780 €	
Si au moins 10 partants				195 €	175 €				1 480 €	
Si au moins 15 partants						155 €	115 €	80 €	1 400 €	
total groupe catégorie Championnat	680 €	505 €	370 €	195 €	175 €	155 €	115 €	80 €		
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	530 €	385 €	280 €	195 €	175 €	155 €	115 €	80 €		
Classes										
Nbre de classes	20									
Si au moins 3 partants	75 €								1 500 €	
Si au moins 5 partants		40 €							800 €	
Si au moins 7 partants			35 €						700 €	
TABLEAU DE CALCUL avec montants arrondis									Total	11 020 €

Prix en espèces : 12 400 euros pour 90 partants

Cette somme est proportionnelle au nombre d'engagés en prenant comme base de 100% les 90 engagés.

Exemple pour 90 engagés

Les prix de groupe et de classe seront attribués s'il y a minimum 5 partants dans le groupe et 3 partants dans la classe.

Une coupe sera remise au minimum à chaque équipage récipiendaire d'un prix en espèce.

Nous nous réservons le droit d'envoyer les primes après le rallye.

Ces primes seront attribuées selon les classements officiels après réclamations et pénalités.

Prime de Participation :

Il est instauré une prime de participation d'un montant de 100 euros, pour un total de **500 euros**.

Elle est attribuée à l'ES, catégories et classement définis dans le tableau ci-dessous.

Ces primes sont conservées en cas d'abandon.

Ces primes sont cumulables à la prime d'arrivée.

Nous nous réservons le droit d'envoyer les primes après le rallye.

Ces primes seront attribuées selon les classements officiels après réclamations et pénalités.

Les primes seront annulées pour tout équipage recevant une pénalité sur les spéciales concernées par le tableau ci-dessous.

En cas d'annulation ou neutralisation des spéciales, les primes des ES concernées par le tableau ci-dessous ne seront pas distribuées.

SAMEDI		<i>Participation</i>	<i>Montant</i>
ES 1	ZIBURUKO	5 -ème temps T1B	100
ES 2	GRACHIENKO	5 -ème temps 4X4	100
ES 3	UZKAIN	5 -ème temps SSV	100
DIMANCHE			
ES 11	BOIS DE ST PEE	10 -ème temps T1A	100
ES 12	XIPA BESONGO	1 -er temps T3	100
		Total	500

Légend Group :

Un total de 900 euros de primes est instauré pour ce rallye à une catégorie particulière de véhicules appelée "LEGEND GROUP" ne faisant pas l'objet d'un titre reconnu par la FFSA. Ces véhicules des groupes T1A et T1B doivent répondre aux critères suivants :

- châssis construit avant 2003 (date de création du passeport technique)
- année d'origine de la référence "constructeur" du moteur avant 2003
- boîte en H ou séquentielle selon l'équipement d'origine du véhicule
- moteur en porte à faux ou central selon implantation d'origine
- amortisseurs libre

Le concurrent devra spécifier sur son bulletin d'engagement qu'il est dans cette catégorie et il pourra être contrôlé pour vérification. Le montant des prix attribués à cette catégorie est précisé ci-dessous.

Ce challenge sera mis en place s'il y a au minimum 5 partants respectant les conditions énumérées ci-dessus. Cette prime est cumulable avec les tableaux ci-dessus

Primes LÉGENDE GROUP	1er	2ème	3ème
T1A	200 €	150 €	100 €
T1B	200 €	150 €	100 €

Tous ces prix sont cumulables